

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SEMINAIRE FFA/CPS SUR LA GESTION DES RESSOURCES COTIERES
DU PACIFIQUE SUD

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26 juin – 7 juillet 1995)

**LA GESTION DE LA PECHE DU BARRAMUNDI
SUR LA ZONE COTIERE DE LA PROVINCE OCCIDENTALE
DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE**

**Document présenté par
Augustine Mobiha
Department of Fisheries and Marines Resources,
Fisheries Research Station,
P.O. Box 337
Kavieng, New Ireland Province
Papouasie-Nouvelle-Guinée**

RESUME

Les restrictions ou la réglementation imposées à la pêche du barramundi en Papouasie-Nouvelle-Guinée s'appliquent notamment aux engins de pêche, à la taille des mailles du filet (qui ne doit être en aucun cas inférieure à 6 pouces), aux tailles minimales (qui ne doivent en aucun cas être inférieures à 50 cm de longueur à la fourche) et aux périodes de fermeture de la pêche (entre janvier et juillet). A l'heure actuelle, l'application de cette réglementation n'est pratiquement plus surveillée. La législation en vigueur devrait être modifiée et les municipalités devraient être à nouveau habilitées à en assurer le respect.

